

**Mardi 26 novembre à 10 h**

**COMMISSION DES AFFAIRES INTERIEURES  
ET DU TOURISME**

**(M. le Ministre Furlan)**

**INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES**

Interpellation de Jean-Paul Wahl sur les missions complémentaires de Wallonie-Bruxelles Tourisme

Philippe DODRIMONT sur la revalorisation des Prés de Tilff

Hervé JAMAR sur une taxe ou une redevance sur les lignes à haute tension

Jean-Luc CRUCKE sur l'application des méthodes fédérales par la Région

Jean-Luc CRUCKE sur une application différenciée de l'incompatibilité entre un mandat dans l'exécutif local et la qualité de haut fonctionnaire

Jean-Luc CRUCKE sur l'opération pilote relative à la gestion temporelle du culte

Jean-Luc CRUCKE sur le taux à l'IPP et au PI dans la péréquation fiscale du Fonds des communes

Philippe DODRIMONT sur les heures supplémentaires des grades légaux

Philippe DODRIMONT sur l'implication politique des grades légaux communaux

## **Interpellation de Jean-Paul Wahl sur les missions complémentaires de Wallonie Bruxelles Tourisme**

A l'occasion de la présentation du rapport d'activité 2012 de WBT en Commission, j'ai notamment interrogé la Directrice de WBT sur les missions complémentaires.

Depuis 2008, il apparaît que le budget (accordé par la Wallonie via le CGT) consacré à ces missions est passé de 2.5 à 3.5 M° € sur un budget global de 18M°. La COCOF par contre octroie moins de 400.000 € à ces missions. Cela signifie qu'en 2012, 4M° ont été accordés à des missions, décidées par le Ministre, en dehors du cadre décrétoal.

Quant au Festival « Au bonheur des mômes »

Dans ce budget, une subvention a été accordée au Festival « Au bonheur des mômes » qui se déroule, non pas sur le marché belge francophone mais au Grand-Bornand, en Haute- Savoie.

Malgré mes questions posées en Commission, je n'ai pas eu de réponse précise sur cette subvention. Je souhaiterais dès lors connaître le montant global qui a été alloué ainsi que le détail de celui-ci. On parle d'un budget de 44.000 euros pour couvrir entre autre un séjour de 5 nuits, du 26 au 31 août 2012.

Pouvez-vous me confirmer ces informations ? Combien de personnes ont été hébergées au Grand-Bornand ? Pour combien de nuitées ? Dans quel établissement ? Quel est le budget attribué aux frais de déplacements ? Quel en est le détail ? Combien de personnes représentaient WBT, le CGT et votre cabinet ?

Il semblerait par ailleurs que différentes personnes aient été engagées pour participer à ce Festival : traiteur et auteur de BD. Comment ces personnes ont-elles été recrutées ? Pouvez-vous nous procurer les appels à candidatures ? Combien de personnes ont répondu à cette offre ? Quand a-t'elle été diffusée ? Quel était le budget consacré à l'engagement et à l'hébergement de ces personnes ? Quelles étaient les missions confiées au traiteur et à l'auteur de BD lors de ce Festival ?

Par ailleurs, ces missions nécessitent, comme vous l'avez confirmé récemment, un avis de l'inspection des finances.

Puis-je dès lors prendre connaissance de l'avis remis dans le cadre des dépenses effectuées pour la mission au Grand-Bornand ? Si cette mission était englobée dans

une autre thématique, je souhaiterais également connaître l'avis de l'inspection sur celle-ci.

Quant au contrôle des dépenses

J'en reviens aux différentes remarques de la Cour des Comptes qui avaient été formulées dans un précédent Cahier d'Observations. Elles concernaient notamment le fait que le « CGT ne contrôle pas l'exercice des missions, ni l'opportunité des dépenses réalisées par l'OPT (WBT). Le CGT considère qu'il ne lui est pas nécessaire d'intervenir à ce propos puisque, d'une part les missions de WBT sont clairement circonscrites par ses statuts et d'autre part, le Gouvernement wallon y désigne des administrateurs et un commissaire du Gouvernement. »

WBT a précisé plusieurs fois que les dépenses de l'ASBL faisaient l'objet de 7 contrôles et que ceux-ci étaient détaillés dans une note. Pourrions-nous en obtenir connaissance ?

Pourriez-vous dans ce cadre me fournir les délibérations du Conseil d'administration relatives à la décision d'octroi de subvention au Festival « Au bonheur des mômes » ainsi que les différents avis qui auraient été remis par l'administration et les organes de contrôle?

Quel était par ailleurs le contenu du rapport du Commissaire du Gouvernement sur cette dépense ?

Enfin, j'aimerais connaître, depuis 2009, la liste des dépenses effectuées dans le cadre des missions complémentaires (missions et objets de celles-ci ainsi que les montants dévolus).

Quant à l'opportunité de la dépense

Dans une précédente commission, vous précisiez que « l'un de vos objectifs était que l'ensemble de la population wallonne se réapproprie le tourisme wallon... »

Vous souhaitiez « *rendre aux Wallons le goût et le plaisir de découvrir et de faire du tourisme en Wallonie...* »

Vous avez dit votre « *volonté répétée de développer le tourisme intérieur... il faut pour cela que nous soyons actifs et dynamiques en termes de promotion sur le territoire wallon lui-même... d'où la multiplication des actions complémentaires que j'assume tout à fait* »

Vous précisiez également que *seulement 30% de la clientèle touristique en Wallonie est wallonne...*

Vous comprendrez dès lors que je me pose un certain nombre d'interrogations sur l'opportunité d'une participation à ce Festival. Pourquoi soutenir ce Festival « Au

bonheur des mômes » au Grand-Bornand ? Quelle est la plus value pour le tourisme bruxellois et wallon?

Ce Festival est par ailleurs déjà financé par deux organismes belges : WBI et Wallonie Bruxelles Théâtre Danse. Connaissez-vous le montant de ces aides ?

La Wallonie ne devrait-elle pas concentrer ses efforts sur son marché intérieur tel que précisé dans différentes études ainsi que dans vos différentes déclarations?

Quant au contrat de gestion

A plusieurs reprises lors de précédentes commissions, le Ministre ainsi que la Directrice de WBT ont précisé que le contrat de gestion « les bloquait » et était un « véritable carcan ».

Mme Jacobs a par ailleurs souligné dernièrement « *qu'un accord institutionnel, en octobre 2011, prévoit la véritable régionalisation du tourisme cette fois-ci, et devrait être voté incessamment. Là, l'avenir dira, puisque rien n'a été précisé, si notre organisme devient exclusivement wallon ou si des accords de coopération sont prévus dans le texte d'octobre 2011. Ce n'est pas mon propos, mais on ne peut pas s'empêcher évidemment d'y penser. Cela impactera peut-être fortement notre institution. Il y aura peut-être des accords de coopération, mais qui pourront cette fois se faire avec Bruxelles et éventuellement avec la Flandre, un peu comme cela fonctionne avec l'AWEx. L'avenir nous le dira. Nous sommes vraiment à la croisée des chemins.* »

L'échéance de 2014 pourrait dès lors être une opportunité pour revoir ce contrat, non seulement dans les missions décrétales dévolues à WBT mais également dans ses missions complémentaires, voire dans son fonctionnement, son statut d'ASBL ?

## **Philippe Dodrimont sur la revalorisation des Prés de Tilff**

Le 16 septembre dernier s'est clôturé l'appel à projets destiné à trouver un projet de nature à revaloriser le site des Prés de Tilff.

L'administration et la SPI+ devaient analyser les différentes offres et dire si elles correspondent à l'appel à projets, au cahier des charges qui avait été lancé.

Cette analyse est-elle intervenue ? Si oui, quelles en sont les conclusions ? Dans le cas contraire, pour quand pensez-vous en obtenir le rapport ?

Une réunion avec le comité de pilotage est-elle prévue ?

Monsieur le Ministre, pouvez-vous faire le point sur l'avancement de ce dossier ?

## **Hervé Jamar sur une taxe ou une redevance sur les lignes à haute tension**

Au moment où tout le monde parle budget, taxes et redevances, au moment où on consulte et reconsulte vos circulaires budgétaires, au moment où on lit que l'on est susceptible de taxer les chambres en home ou résidences services, au moment où on parle beaucoup de taxation ou de redevance, ou de compensation sur l'éolien, au moment où la taxe sur les pylônes GSM fait grand bruit... Permettez-moi de poser une simple question. Qu'en est il des communes traversées en aérien ou en souterrain par des lignes de haute ou très haute tension...

A tout le moins n'y-a-t-il pas place pour une redevance? La gestion de la santé publique, de dossiers administratifs énormes, de mesurages d'émanation de teslas, etc., au profit du transport d'électricité pour l'intérêt général certes, mais supportée par quelques communes uniquement, me paraît devoir induire dans la réponse à la présente question, une position affirmative.

En effet, une commune ne peut développer le long de ses différentes lignes des projets de même que l'on ne peut surplomber les lignes souterraines. Une comptabilisation par mètre courant serait logique.

## **Jean-Luc Crucke sur « l'application des méthodes fédérales par la Région ».**

Le 15 octobre dernier, par l'intermédiaire d'un tweet, le Ministre dénonçait les pratiques du Fédéral à l'égard des communes et, plus particulièrement, de la commune de Thuin, le Fédéral se voyant reprocher de tarder à verser des recettes dont les communes sont créancières. Le Ministre, dans une interview, ajoutait "il faut prendre en compte la situation des communes et les payer à temps".

Si tout mandataire souscrit au propos du Ministre, est-il le mieux placé pour tenir ce type de discours ? En effet, alors que je l'interrogeais, en septembre dernier, sur l'absence de crédits d'ordonnement relatifs à une opération de revitalisation urbaine, le Ministre avouait que son administration souffrait d'une insuffisance de crédits, précisant : " sur base des derniers états d'avancement reçus, un montant total de 430.020€ doit encore être liquidé à votre ville. Cette liquidation se fera dès que les crédits suffisants seront disponibles" !

Le Ministre a-t-il parlé trop vite ? Considère-t-il que le fédéral ne peut faire à la ville de Thuin ce que le Ministre fait lui-même endurer à d'autres communes ? Comment expliquer autant d'incohérence, d'imprécision et de légèreté ? Le Ministre des pouvoirs locaux n'a-t-il pas le devoir de montrer l'exemple ? Le Ministre est-il pris la main dans le sac ? Conseille-t-il aux communes de mener des actions judiciaires à l'encontre de la Wallonie ? Peut-il garantir que les paiements tardifs seront augmentés d'un intérêt de retard ? De quelle importance ?

**Jean-Luc Crucke sur « une application différenciée de l'incompatibilité entre un mandat dans l'exécutif local et la qualité de haut fonctionnaire ».**

Monsieur Laurant Vrijdaghs, administrateur-général de la Régie des Bâtiments et conseiller communal à Silly, commune dont il aurait pu devenir échevin, rappelait qu'il avait récemment écrit au Ministre, en affirmant que la Wallonie appliquait l'adage "deux poids, deux mesures" dans la législation relative à l'incompatibilité entre un mandat de haut fonctionnaire et l'exercice d'une responsabilité dans un exécutif local : "Philippe Mettens est exactement dans le même cas que moi. Or il est toujours en place comme bourgmestre de Flobecq..."

Qu'a répondu le Ministre à l'intéressé ? Le Ministre va-t-il longtemps encore accepter la discrimination dont sont victimes certains élus parce qu'il ont respecté la législation wallonne ?

Avant les vacances parlementaires de juillet 2013, le Ministre avait précisé qu'un second avis juridique avait été sollicité auprès d'un spécialiste afin d'évaluer la possibilité de modifier la législation. Maître Ann Lawrence Durviaux, professeur en droit public à l'université de Liège et directrice du LEDAREL, a été consultée à cet effet. Le 24 septembre dernier son analyse n'avait pas encore été rendue ! Le Ministre est-il à présent en possession du document ? Quelles en sont la teneur et les conclusions tirées par le Ministre ? Une évolution de la législation est-elle envisagée ? Laquelle ? Dans quels délais ? Quel fut le coût de la consultation ?

Face à la polémique, certains citoyens flobecquois continuent à se poser la question sur l'étendue des pouvoirs dont dispose l'actuel bourgmestre au regard de la situation pendante devant les tribunaux ? Dispose-t-il de pouvoirs identiques à tout autre bourgmestre ou certains actes lui sont-ils interdits ? Quels sont les actes qu'il ne pourrait accomplir sous peine d'enfreindre les législations wallonnes ? Le Ministre peut-il détailler le plus précisément possible sa réponse ?



## **Jean-Luc Crucke sur « l'opération pilote relative à la gestion temporelle du culte ».**

L'ordre du jour du gouvernement wallon du 03 octobre 2013 a inscrit, en point B16, l'opération pilote et le projet de convention pluriannuelle entre les communes et provinces et les établissements chargés de la gestion du temporel du culte.

Le Ministre peut-il expliciter le point et détailler l'opération pilote dont il est question? Quelle est l'originalité et l'utilité de l'action programmée ? Quelles sont les finalités recherchées ?

Quels sont l'échéancier et la programmation envisagés ? Un budget et des ressources humaines seront-ils mis à disposition ? Lesquels ?

Comment s'établira le choix des communes pilotes ? Quelles sont les procédures à suivre pour faire acte de candidature ?

Comment expliquer le blocage intervenu au sein du gouvernement et que le Ministre attribue au partenaire CDH ? La DPR a-t-elle été remise en compte ou le Ministre a-t-il voulu aller au-delà de la DPR ? Quelle est concrètement la difficulté à laquelle se sont heurtées les partenaires de majorité ? Quelles étaient les propositions avancées pour tenter de résoudre la situation ? Quel est l'élément qui a provoqué le blocage?

## **Jean-Luc Crucke sur « le taux à l'IPP et au PI dans la péréquation fiscale du Fonds des communes».**

En sus de la dotation minimale garantie, la dotation du Fonds des communes est répartie sur base de cinq critères. Parmi ceux-ci, 30% vont à la dotation péréquation fiscale de l'IPP et du PI. Le calcul de cette dotation intègre le taux voté par la commune pour la taxe additionnelle à l'IPP et au PI.

Il n'aura pas échapper au Ministre qu'un certain nombre de communes annonce actuellement l'augmentation des taux pratiqués à l'IPP et au PI.

Si le critère du potentiel fiscal de chaque commune dans le calcul de la dotation péréquation fiscale ne pose pas problème et fait preuve d'une politique d'équité entre communes, il n'en va pas de même pour les taux IPP et PI. Le maintien de ce dernier critère n'a-t-il pas pour conséquence de permettre aux communes qui augmentent leur fiscalité de bénéficier d'une recette complémentaire de la Région, au détriment du critère du potentiel fiscal ?

Quelle est la lecture du Ministre ?

Quel est l'intérêt d'intégrer, dans le calcul de la péréquation fiscale, les taux votés par les communes à l'IPP et au PI ? N'est-ce pas une source d'injustice et de prime à la gestion indélicate ?

**Philippe Dodrimont sur les heures supplémentaires des grades légaux.**

Monsieur le Ministre, dans plusieurs communes les cadres légaux ne comptent pas leurs heures et s'investissent pour le bien de la commune au même titre que beaucoup de mandataires politiques.

Divers événements ainsi que l'harmonisation des statuts et les missions des cadres légaux m'invitent à vous poser une question supplémentaire.

Les cadres légaux doivent-ils être soumis aux règles de la pointeuse ?

Si tel est le cas, les cadres légaux peuvent-ils accumuler un nombre illimité d'heures supplémentaires tout au long de leur carrière ? Ne doivent-ils pas, comme les employés, écouler ces heures au fur et à mesure ? Peut-on prendre toutes ces heures au même moment au risque d'être en congé durant plusieurs mois voire plusieurs années au détriment de l'Administration ?

## **Philippe Dodrimont sur l'implication politique des grades légaux communaux.**

Le décret du 17 avril 2013 pose les fondements d'une gouvernance renouvelée entre l'Autorité politique et l'Administration.

Harmonisant le statut et les missions des Grades légaux communaux, de CPAS et provinciaux et implémentant des outils similaires dans les trois institutions, le décret contient une série de nouveautés qui soulignent l'importance fondamentale du binôme formé par l'Autorité politique et l'Administration.

La réglementation, la déontologie ou l'éthique - appelez-la comme vous voulez - liées à ces grades ne prévoient-elles pas une neutralité politique pour l'Administration ou du moins une certaine réserve à conserver en toute circonstance ?

Les Directeurs généraux et les Directeurs financiers peuvent-ils s'impliquer et se prononcer politiquement et publiquement, voire médiatiquement, sur des dossiers qui concernent leur commune ?

Peuvent-ils s'afficher clairement membres des instances d'un parti politique de la commune au sein de laquelle ils travaillent ?

Des dispositions claires sont-elles prévues à ce sujet afin d'en informer le personnel concerné ?